

Procès-Verbal

de la réunion ordinaire du jeudi 22 janvier 2009

(n° 901)

BP 37808, 6, Village d'Entreprise, l'Occitane, 31678 LABÈGE Cedex.

PV 22/01/09 – Version :			diffusion
X	Blanche		non
A	Initiale	02/01/09	non
B	Rectifiée	18/02/09	non
C	Validée	22/02/09	oui
D	Compte Rendu	02/01/09	oui

Version validée le 19/02/2009

Ordre du jour

0. <i>Détails de fonctionnement du Comité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Présents et absent(s) à la réunion & Dates des prochaines réunions Préparatoire et ordinaire ⌘ Echos de la Préparatoire ⌘ Locaux des représentants du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Rappel composition de la Commission ⌘ Bilan distribution des bons de fin d'année ⌘ Événements exceptionnels ⌘ Autres activités ⌘ Résolution relative au faible montant du budget
1. <i>Annonce du Président & Mots du secrétaire</i>		6. <i>Communication (Diffusion PV et Courts Comptes Rendus)</i>
2. <i>Réunion précédente : examen & adoption du Procès Verbal & Eventuels commentaires & actualisation du PV</i>		7. <i>Commission 1% logement : budget 2009</i>
3. <i>Financements (Rapport du Trésorier + reddition des comptes + budget prévisionnel)</i>		8. <i>Information du CE sur l'installation d'un système Vidéo au MIN</i>
4. <i>Interrogations adressées à chacun des segments dans les domaines : égalité et formation professionnelle, économiques & sociales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Réponses aux questions posées le mois précédent ⌘ Questions pour le mois suivant 	9. <i>Transitions</i>
5. <i>Œuvres sociales et Loisirs</i>		<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Distribution de documents complémentaires ⌘ Points à aborder dans les prochaines réunions

Début/fin de la réunion : 13 h. 35 → 17 h. 36

Discussions et résolutions :

Préambule

Danièle CARBONARO ouvre la rencontre en signalant 3 points :	2. Elle nous souhaite les meilleurs vœux pour la nouvelle année,
1. Elle nous adresse le bonjour,	3. Elle excuse Gilles COMBE empêché.

I. Fonctionnement du Comité

Membres présents (15) :

Élus titulaires	Élus titulaires par suppléance	Élus suppléants	Représentants syndicaux auprès du Comité	Président
Michel ESCONOBIET, Jacques MALECAZE, Francis MOURGUES, Jean-Paul SERVIÈRES, Joël TIPLIÉ.	Christian CHALUMEAU, William NENQUIN.	Philippe DENIS, Franck DUVAL.	Didier BARDET (CGT), Jean-Paul CALMETTE (FO) David DHAISNE (CFTC), Jean-Marc GRÉGOIRE (CFDT).	Danièle CARBONARO.
6	1	2	4	2

Membres absents (5). Excuses simples, maladie ou en congés payés :

Élus titulaires	Élus suppléants	Représentants syndicaux auprès du Comité	Président
Sébastien DESCOUX, Stéphane PEREZ.	Stéphane VAN KERCKVOORDE.	Didier GARCIA (SUD).	Gilles COMBE.
2	1	1	1

Prévisions pour les prochaines réunions du Comité :

Préparatoire	Ordinaire
mardi 03 février	jeudi 19 février

Échos de la Préparatoire du mardi 6 janvier 2008.

Le secrétaire rend compte :
« Il y a eu pas mal d'absents avec ou sans excuse. Une seule

commission a travaillé : la Commission Informations Économiques et Sociales. 2 membres du Comité sont restés 10 minutes après le début de cette rencontre ».

Locaux des représentants du personnel en préparation du déménagement. Le Comité vote à l'unanimité les vœux suivants :

Une salle de réunion et un local technique commun au CE et au CHS-CT au mois aussi grands que les locaux actuels avec un point d'eau. Une salle distincte pour les délégués du personnel de l'agence locale. Plus 5 (cinq) salles pour chaque

organisation syndicale.

En tout cas, toute l'installation relève du CHS-CT qui devra

examiner le projet. Selon Danièle CARBONARO : « il est évident que le CHSCT pourra visiter les lieux ».

II. Annonce du Président

Pas de communication particulière.

III. Mots du secrétaire

Francis MOURGUES dit :

« NAO. Si j'en parle pas qui le fera. NAO, cela veut dire Négociations Annuelles Obligatoires. En gros, il est question à Paris

des salaires et du temps de travail. D'après ce qu'on m'a dit, la direction accepterait une prime de blanchissage si on travaille beaucoup plus dans la semaine mais sans gagner plus. Vous apprécierez ! ».

IV. Procès Verbal de la réunion précédente

Le PV de la réunion du 9 décembre est adopté (sous réserves des modifications et ajouts discutés) à l'unanimité.

Liste des sites : Tout d'abord, Jacques MALECAZE proteste qu'il ne l'a pas eu. Francis MOURGUES s'en excuse : il en a distribué une copie à chacune des organisations syndicales présentes à la réunion Préparatoire. L'exemplaire pour Sud

(aucun d'entre eux n'était là le 6 janvier) est resté chez lui.

Une fois vidée cette querelle, Francis MOURGUES souligne que les listes communiquées par agence ou bien n'était pas à jour, ou bien était incomplètes et même fausses. Il dit qu'il prend un cas au hasard : Montpellier, cela n'était pas une liste mais une copie d'étiquettes, plusieurs sites figurent alors qu'ils ont été perdus.

V. Financements

Le Trésorier, Jean-Paul SERVIÈRES, fait état de notre comptabilité.

Supports : état détaillé des entrées et sorties remis à tous les membres du CE. Copies des factures et notes de frais remises aux 5 Représentants Syndicaux auprès du Comité.

Situation financière au 20 janvier 2009 :

	€	Œuvres Sociales
compte courant		9 598, 59
livret		17, 57

Francis MOURGUES observe qu'il reste 10 000 euros environ qu'on aurait pu mettre sur les bons d'achat de fin d'année. Jacques MALECAZE répond par la théorie du « bon père de famille ».

Redditi on des comptes 2008 budget des œuvres sociales (article R. 2323-37 du Code du Travail) :

	ressources	dépenses
en caisse	9 564	
Aides aux vacances des enfants		650
Bons naissances / mariages		4 350
Carte Malicité		3 993
Retraites		540
Bons d'achat (fin d'année)		53 262
Versements direction	56 239	
total	65 803	65 803

Remboursement au Comité des frais engagés pour le fonctionnement du CHS-CT en lieu et place de la direction. Une suspension est décidée.

Lettre reçue par le secrétaire (de Catherine et Thierry G.) datée du 4 janvier 2009 :

« M. le Secrétaire,
Notre mariage a eu lieu le 21 juin 2008 et notre démarche pour recevoir un bon d'achat a abouti.

Nous tenons ici à remercier le Comité de cette aide exceptionnelle.

Notre lettre aujourd'hui concerne le deuxième bon d'achat. En effet, que cela soit avant ou après la cérémonie, nous sommes tous les deux des agents de Securitas.

Si nous nous étions mariés chacun de notre côté, ce qui n'est pas le cas, nous aurions eu un bon d'achat chacun.

Le Trésorier, M. SERVIÈRES contacté par téléphone, a indiqué que c'était un bon d'achat par couple.

C'est pourquoi, M. le Secrétaire, nous vous demandons un peu plus de clarté. En effet, dans le journal du Comité appelé la Lampe, il n'y avait aucune condition signalée. Nous en avons déduit que chaque agent dans ce cas avait droit à ce bon.

Dans le cas où le Comité n'attribuerait qu'un bon, nous vous demandons de bien vouloir indiquer s'il est alloué à Catherine GLINEL ou à Thierry GLINEL.

Comme dernière remarque, nous dirons, si nous avons bien compris le financement du Comité reposant sur la masse salariale, que nous avons contribué indirectement l'un et l'autre à ce budget. Nous ne comprenons pas que seul l'un d'entre nous bénéficie des bienfaits du Comité.

Veuillez agréer, M. le Secrétaire, l'expression de nos salutations, »

Cette lettre ouvre de grandes discussions et protestations par beaucoup d'intervenants. Sans attendre Jacques MALECAZE se prononce contre. Francis MOURGUES, favorable à la demande, demande un vote immédiat. Il se dégage cependant qu'il faut réfléchir un peu plus, qu'il faudra envoyer un bon supplémentaire et qu'il faut revoir les conditions d'attribution. Cela sera fait en Préparatoire.

VI. Interrogations adressées à chacun des segments dans les domaines : égalité et formation professionnelles, économiques & sociales

Réponses aux interrogations du mois dernier

Les questions qui suivent ont été posées le 12 décembre dernier. Parmi elle, quelques-unes ont été rajoutées au cours de la réunion. Le Comité a validé :

1°) **Derniers accidents de travail.** Nombre d'accidents de travail avec arrêt de + de 3 jours au mois dernier. Date avec informations complémentaires (agence, circonstances annoncées, éventuelle contestation par Securitas,...).. Moyens dédiés à la

prévention pour ce cas.

Réponse : il n'y en a pas eu avec un arrêt de + de 3 jours.

2°) **Prévisions régionales pour les restructurations de site.** Quelles sont les modifications de tout type (prestations, horaires,...) intervenues le mois dernier ?

Réponse : Site Air France la prestation doit s'arrêter mais elle est reconduite de mois en mois. Il n'y a pas eu de changement d'horaires.

3°) **Dernière sanction délivrée.** Quel a été le type de sanction et le motif d'une telle décision ?

Réponse : par définition, c'est personnel.

4°) **Prime de panier.** Avec 3 euros 10, on peut acheter à l'avance soi-même des aliments de base et se concocter un petit repas sympathique... à condition d'avoir, sur place, de quoi les stocker, les faire cuire et aussi, du temps pour la préparation. Comment Securitas peut-elle nous aider à nous débrouiller (notamment en mettant en place un système de centrale d'achat pour les produits de base) ?

Réponse : c'est pas prévu.

5°) **Vaccin contre la grippe hiver 2008-2009.** Pour plusieurs sites, les collègues sont en contact avec le public. De ce fait, ils sont exposés aux virus aériens du moment. Dans ce cas et à titre préventif, il est peut-être souhaitable d'éviter l'effondrement soudain du château de cartes des emplois du temps à cause d'une indisponibilité. Le manque de personnel formés induit qu'on ne pourra pas empêcher la délivrance de plusieurs emplois du temps différents par mois. Par contre, on pourrait réduire sensiblement le bousculement continu ou presque des vies privées de chacun. Il suffirait de rembourser le montant du vaccin et de la piqûre. En cas de réponse négative, quelle solution préconisez-vous ?

Réponse : il y a une prise en charge GMC.

6°) **Ticket Repas.** Quel est le montant de la participation de Securitas ?

Réponse : 4, 08 euros pour la société et 3, 42 euros pour le salarié (60/40, total de 7, 50 euros).

7°) **Taux de succès du COP.** Combien y a-t-il eu de départs suite à ces réussites ?

Réponse : 14 sont partis.

8°) **Délais de facturation pour le Sud Ouest.** Rencontrez-vous des difficultés vis à vis de certains clients ?

Réponse : oui avec certains qui ne sont pas dans les délais prévus par la loi de l'économie.

9°) **Départ du Directeur de l'École Securitas 1.** Quel en

est la ou les raisons ?

Réponse : faute.

10°) **Départ du Directeur de l'École Securitas 2.** Compte tenu de l'expérience de l'ancien, qui est sur les rangs pour prendre la suite ?

Réponse : M. PHILIPPOT.

11°) **Départ du Directeur de l'École Securitas 3.** Quel est le montant approximatif du « parachute » ?

Réponse : il n'y en a pas eu.

12°) **Souci acomptes de novembre.** Comment expliquez-vous ce dérapage (certains d'entre nous ont commencé à être dans l'embarras) ?

Réponse : il y a eu un problème qui provient de la banque.

13°) **Point sur l'état de la concurrence.** Il nous apparaît que cela bouge. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Réponse : Vigimark rachèterait De Richebourg (expenaulle), 7 candidats pour le rachat de Group 4 Securicor.

14°) **Manipulation de centrale SSI.** Cela incombe-t-il ou non au SSIAP 1 ?

Réponse : il n'est pas nécessaire d'avoir le SSIAP.

15°) **Permis de feu.** Quelles qualifications exactes à Securitas autorisent la signature de ce document par un agent ?

Réponse : l'agent ne signe pas : il ne fait que déterminer les précautions à prendre.

16°) **Reliquat Formation économique sociale et syndicale.** Ce sujet a manqué dans le Bilan 2007 et 2008 de la Formation. Quel en est le montant ?

Réponse : ce budget n'est pas conclu dans celui de la Formation Professionnelle.

17°) **Décès en Région Parisienne d'un agent qui avait pour tâche le transport de fonds.** Cela existe-t-il dans une ou plusieurs des agences de notre établissement ?

Réponse : il s'agissait d'un simple accompagnement. Existence : Sud Ouest Tertiaire.

18°) **Prestations sans le minimum viable (toilettes, point d'eau, chauffage, aération, climatisation,.... corrects).** Qu'avez-vous trouvé comme solution à ce dossier ouvert depuis longtemps ?

Réponse : le petit camion Securitas.

VIII. Interrogations adressées à chacun des segments dans les domaines : égalité et formation professionnelles, économiques & sociales

Éclaircissements & validation des interrogations pour le mois prochain

Les questions qui suivent ont été mises au point à la Préparatoire du 6 janvier (rédacteur principal : William NENQUIN), quelques-unes ont été rajoutées au cours de la réunion. Le Comité a validé :

1°) **CHÔMAGE PARTIEL :** Compte tenu de la baisse d'activité (ou de la cessation temporaire) chez certains de nos clients, SECURITAS a-t-elle prévu des éventuelles mesures de chômage partiel?

2°) **RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL :** Nous souhaitons un état des lieux de cette disposition dans notre établissement (HRI et DISTRIBUTION compris)

3°) **DISTANCE DOMICILE TRAVAIL :** Des rapprochements sont-ils mis en pratiques ou en préparations (EX : Politique de SECURITAS EST)

4°) DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS : Nous souhaitons un état des lieux sur les moyens mis en œuvre et les résultats.

Commentaire : la Loi de modernisation sociale raccourcit à 60 jours ces délais.

5°) LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE EN EUROPE : Position de SECURITAS (ET USP) sur le livre blanc de la sécurité en Europe (présenté à l'occasion de la Présidence Française de l'U.E)

6°) BOOSTER Y a t il des possibilités de paramétrer BOOSTER pour les déclenchements de primes notamment pour la médaille du travail?

Réponse : non.

7°) CONDUCTEURS CANINS : Combien de conducteurs canins sont en exercice sur l'établissement (DISTRIBUTION et HRI compris), le nombre et les noms des sites d'affectations?

8°) INTERROGATION DU PRÉSIDENT : Quelles sont les perspectives d'évolutions sociales, économiques et structurelles?

9°) RÉPARTITION DES SITES : Pourquoi le site de PRAXAIR est il sur l'Agence industrie du GRAND SUD ? Pourquoi n'a t il pas basculé dans le HRI? D'autres sites sont-ils dans le même cas?

10°) CRISE. La crise va t elle entraîner une augmentation de la mobilité des agents sur plusieurs sites? Cela n'ira t il pas à l'encontre de la qualité?

Demande d'ajouts d'interrogations par Francis MOURGUES :

11°) Prêt d'agents entre filières. À combien d'heures s'élève-t-il entre juillet et décembre 2008 ?

12°) Masses salariales 2008 pour chacun des nouveaux périmètres économiques.

13°) Prime de transport. Une nouvelle Loi a été promulguée le 17/12/2008 et le décret d'application le 30/12/2008. Où en sommes-nous à Securitas surtout en ce qui concerne l'indemnisation des carburants ?

14°) Seconde vague. Combien d'agents sont concernés et pour quels montants ?

XI. Œuvres sociales et Loisirs

Le Président de la Commission, Stéphane PEREZ, est absent. L'Adjoint au Président, Michel ESCONOBIET, ne dispose pas des données. C'est pourquoi le Comité est dans l'impossibilité d'en délibérer.

Rappel composition de la Commission :

Didier	BARDET
Christian	CHALUMEAU
Franck	DUVAL
Michel	ESCONOBIET
Didier	GARCIA
Jacques	MALECAZE
Stéphane	PEREZ
Joël	TIPLIE
Stéphane	VAN KERCKVOORDE

Annnonce Cirque Pinder par Jean-Paul SERVIÈRES.

Événements exceptionnels le mois dernier. 9 naissances (dont 2 fois des jumeaux) et 1 mariage.

Retraites. Michel ESCONOBIET signale 2 collègues dont 1 depuis + de 6 mois) et qui n'ont pas eu le bon.

Restaurants du cœur. Jean-Paul SERVIÈRES présente un projet en vue de stocker des dons de collègues dans le local du Comité. Contenu de la feuille d'information prévue (avec reproduction réduite ci-après) :



« C'est l'histoire d'un mec », qui a besoin de toi.

Besoin de toi car, comme l'année dernière, il n'arrive pas à nourrir sa famille; comme l'année dernière, il n'arrive pas à se nourrir et enfin, comme l'année dernière, il a faim.

Avec un don de ta part, tu peux apaiser sa faim ou celle de sa famille et lui amener un peu de chaleur humaine,

Comment faire?

C'est très simple!

Lorsque tu te rends dans un supermarché pour faire tes courses, il te suffit de prendre deux boîtes de conserve au lieu

Plusieurs intervenants protestent que c'est une initiative intéressante mais trop limitée territorialement : comment un collègue de Montpellier par exemple peut faire un

d'une ou encore deux paquets de pâtes ou de riz ou tout autre denrée alimentaire durable.



« C'est l'histoire d'un mec », qui a besoin de toi.

Besoin de toi car, comme l'année dernière, il n'arrive pas à nourrir sa famille; comme l'année dernière, il n'arrive pas à se nourrir et enfin, comme l'année dernière, il a faim.

Avec un don de ta part, tu peux apaiser sa faim ou celle de sa famille et lui amener un peu de chaleur humaine.

Comment faire ?

C'est très simple !

Lorsque tu te rends dans un supermarché pour faire tes courses, il te suffit de prendre deux boîtes de conserve au lieu d'une ou encore deux paquets de pâtes ou de riz ou tout autre denrée alimentaire durable.

C'est un petit geste pour toi et un ou plusieurs repas pour lui !

Ensuite, tu peux te rendre au local CE SECURITAS à Labège aux heures de permanences soit le second jeudi du mois de 10h00 à 12h00.

Si tu ne peux pas te déplacer, appelle Madame Derriennic au 06 99 99 99 99, elle passera sur ton site pour récupérer tes dons !

Voilà comment démarrer l'année en beauté en effectuant ta première Bonne Action pour l'année 2009 !

Et comme dirait notre ami Coluche : « ça n'arrive pas qu'aux autres » !

Et bien-entendu, bonne et heureuse année 2009 !

PS : Tous tes dons seront récupérés jusqu'au 15 février 2009, les vêtements et jouets en bon état sont également les bienvenus !

C'est un petit geste pour toi et un ou plusieurs repas pour lui !

Ensuite, tu peux te rendre au local CE SECURITAS à Labège aux heures de permanences soit le second jeudi du mois de 10h00 à 12h00.

Si tu ne peux pas te déplacer, appelle Madame Derriennic au 06 99 99 99 99, elle passera sur ton site pour récupérer tes dons !

Voilà comment démarrer l'année en beauté en effectuant ta première Bonne Action pour l'année 2009 !

Et comme dirait notre ami Coluche : « ça n'arrive pas qu'aux autres » !

Et bien-entendu, bonne et heureuse année 2009 !

PS : Tous tes dons seront récupérés jusqu'au 15 février 2009, les vêtements et jouets en bon état sont également les bienvenus !

don ? Anne DERRIENNIC n'est pas représentant du personnel, elle n'a donc pas la clé du local du CE. Qui va l'accompagner ? Ce projet n'a pas été examiné en Prépa-

ratoire... Jean-Paul SERVIÈRES retire le projet.

Distribution des bons de fin d'année. Jean-Paul SERVIÈRES explique que cela s'est bien passé pour les agences de la filière INDUSTRIE/TERTIAIRE et pour HAUTS RISQUES Pau. Cependant, il a dû se charger des envois pour DISTRIBUTION après avoir démarché pour obtenir les adresses. Il reste 3 bons.

Francis MOURGUES proteste que lui-aussi a dû mettre les mains dans le cambouis alors qu'il n'est pas membre de la Commission Loisirs. Ceci pour Port la Nouvelle (Hauts Risques). Le 9 décembre, il a dû contacter le directeur d'agenceil a fait un collissimo pour une valeur de 21, 74 euros à l'agence de MARTIGUES. Pour la petite histoire, le fichier des adresses a été mélangé avec les noms ce qui a eu pour conséquence un gros cafouillage là-bas. Tout cela parce que la Commission Loisirs a été incapable de remplir son rôle sûrement parce qu'elle s'y est pris beaucoup trop tard. D'autre part, la direction, elle-même a été faiblarde puisqu'elle n'a pas pu remplir correctement son engagement d'envoi des bons par les agences et communiqué tardivement le nombre d'agent par agence.

Lettre accompagnatrice du collissimo :

« Monsieur le Directeur,
Comme convenu suite à ma conversation téléphonique avec votre secrétariat,

Je vous fais parvenir par colis séparé les bons de fin d'année pour les agents de Port la Nouvelle.

Il semble que vous n'avez pas été prévenu ni consulté sur la faisabilité par le responsable de notre Commission Œuvres Sociales. C'est pourquoi je vous envoie ces quelques explications :

Pour éviter des distributions directes sources de difficultés, ce qui a été organisé pour les agences du Sud-Ouest (Bordeaux, Limoges, Montpellier, Pau HRI et Toulouse), c'est que notre Comité fournit des enveloppes pré-affranchies et les bons aux différents secrétariats qui disposent des adresses personnelles. Ces derniers peuvent faire les envois après apposition des étiquettes.

Au nom du Comité, je vous renouvelle mes remerciements par avance de bien vouloir nous aider dans notre démarche.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations cordiales, »

Pour David DHAISNE à propos des collègues de la DISTRIBUTION, la direction doit faire réparation.

Jean-Paul SERVIÈRES remarque qu'il manque ici une trentaine de bons et qu'il faudra en commander. Francis MOURGUES communique au Trésorier une liste de 9 collègue du site Ikéa Bordeaux de + 1 an d'ancienneté.

William NENQUIN tire trois conclusions du débat :

1. la segmentation a fait beaucoup de mal,
2. l'absence d'élections entraîne l'absence de représentant pour le segment distribution,
3. Il n'y a pas eu de calendrier calé pour la distribution des bons : il faut commencer dès le mois de juin.

Le sujet est finalement renvoyé à la Préparatoire du 3

février.

Bilan 2008 de la Commission. Francis MOURGUES dit : « Cela n'est pas pour rien que j'ai tenu à ce qu'on rappelle la composition de la Commission. Cette Commission Loisirs, c'est presque la moitié du CE, c'est aussi tout le budget des œuvres sociales. Mais on n'a pas vu de vraie activité. Il y a bien des poussées de fièvre de temps en temps comme l'idée d'un journal d'information mais il n'y a pas de lendemain. Pour moi, c'est la petite commission.

Quant au Président, Stéphane PEREZ, aujourd'hui en croisière, il vient aux réunions ordinaires du CE environ 1 fois sur 3 en 2008. On peut en mesurer le résultat.

Nous avons pourtant un adjoint au Président mais il ne parvient pas vraiment à seconder le Président, ni à le remplacer s'il est absent.

Un exemple de combien cette commission est amorphe : Elle est incapable de savoir ou d'évaluer combien il y a d'enfants chez nos collègues.

J'ai été volontairement provocateur pour qu'il y ait un réveil. »

L'Adjoint au Président, Michel ESCONOBIET, exprime son désaccord avec cette déclaration.

Résolution relative au faible montant du budget et à la demande d'une augmentation immédiate. La résolution est votée à l'unanimité.

Remboursement au Comité des frais engagés pour le fonctionnement du CHS-CT en lieu et place de la direction (suite). Danièle CARBONARO signale qu'il y avait un accord. Mais personne n'en a entendu parler ou l'a vu. Le secrétaire propose de se déterminer à partir de 3 options :

1. le Comité laisse tomber,
2. le Comité agit en justice,
3. option Jacques MALECAZE : Le Comité éclaircit les données et il y a une discussion à avoir au national.

Vote :

Option 1	Option 2	Option 3
0	4	3

Puis vient le vote sur le mandatement du secrétaire et de Michel ESCONOBIET. Jacques MALECAZE objecte une nouvelle fois qu'il veut d'abord prendre connaissance de la convention d'honoraire de l'avocat.

Danièle CARBONARO objecte aussi, elle estime que certains d'entre nous sont « malhonnêtes car, en ce qui concerne le remboursement frais téléphoniques du CHSCT, nous avions adopté avec le CE et depuis plusieurs années, un fonctionnement qui est maintenant remis en cause et pour lequel il est demandé une rétroactivité ». Elle ajoute que certains membres du CE encore présents aujourd'hui sont parfaitement au courant des accords qui avaient été pris précédemment».

Vote :

Pour	Contre	Abstention
3	1	3

L'examen du sujet est renvoyé à plus tard.

XII. Communication

Mise à jour des pages internet du Comité. Le secrétaire annonce que cela sera fait avant la prochaine Préparatoire avec possibilité de téléchargement des PV.

Danièle CARBONARO réclame avec force une copie des comptes-rendus. Le secrétaire lui rappelle qu'il lui en a remis un exemplaire ainsi qu'à Gilles COMBE à la dernière réunion. Danièle CARBONARO répète : « je veux une copie des comptes-rendus ». Réponse : « bon d'accord ».

Christian CHALUMEAU proteste que les Courts Comptes Rendus envoyés sur les sites sont « trop courts ». Il suggère l'envoi du PV complet. Le secrétaire rappelle qu'il a mis en œuvre l'envoi des Courts Comptes Rendus après constat par le Comité qu'on était coupés des collègues. Cette proposition-là ne coûtait pas cher et elle a été validée. Il est favorable à un envoi du compte rendu complet sans attendre la validation, 1 mois après, du PV.

Danièle CARBONARO répète que les comptes rendus

XIII. Logement

Danièle CARBONARO annonce des changements dans le secteur de Marseille et Nice en ce qui concerne les prestataires. Le montant réparti pour Grand Sud (qui inclu Marseille et Nice) est de 111 000 euros. La clé de répartition est la suivante : - GIC : 60 000, - EUROCIL : 32 000, - CIL Languedoc-Roussillon : 9 000,	- OGIAM (Nice) : 10 000. Francis MOURGUES demande si la Commission Logement a été consultée. Danièle CARBONARO répond qu'il n'existe pas d'obligation pour la répartition des fonds. Le même que précédemment (MOURGUES) observe que la direction, à ce sujet, ne daigne pas consulter les représentants des agents.
---	---

XIV. Annonce

Lettre d'un client à propos de la mise en place de caméra vidéo. Danièle CARBONARO nous la communique. Contenu : <i>« Monsieur le Directeur, Suite à notre dernier entretien, nous vous confirmons par la présente que le M... de Toulouse a été autorisée, par arrêté préfectoral du 17 octobre 2008, à installer et à mettre en œuvre un système de vidéosurveillance sur son site. Ce dispositif a pour objet la sécurité des personnes et la prévention des atteintes aux biens. Il consiste en une transmission et un enregistrement des images d'une durée de 8 jours maximum. Le poste de péage sera équipé d'écrans de contrôle pour permettre la visualisation en temps réel des images par vos agents en poste et leur intervention dans une procédure de sécurité à déterminer. La consultation des enregistrements n'étant possible que par la Direction Générale ou son secrétariat sur demande écrite formulée par les autorités compétentes et sur plainte déposée. Un affichage a été mis en place à l'entrée du site. Pour</i>	<i>toute question concernant le fonctionnement du dispositif de vidéosurveillance, il convient d'orienter les personnes vers la Direction Générale auprès duquel celles-ci peuvent exercer leur droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004. Conformément au Code du Travail, vous voudrez bien informer l'ensemble de vos personnels et leurs représentants syndicaux sur ces nouvelles dispositions les concernant. Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées. »</i> Jacques MALECAZE : « il y a une obligation d'informer la CNIL, c'est pas prévu dans la lettre » et « pour les cas d'agression, cela peut aider ». Francis MOURGUES : « c'est la 1 ^{ère} fois qu'on nous informe alors que nous le réclamons depuis longtemps. » Réponse : « tout arrive ».
---	--

XV. Sujet pour le mois prochain

Danièle CARBONARO demande au secrétaire de ne pas oublier pour le mois prochain la consultation sur les congés payés.	Francis MOURGUES explique qu'il n'est pas contre mais il rappelle que lui n'est pas lié en rien par une obligation qui incombe à la direction et non au secrétaire.
---	---

Documents remis au secrétaire par Danièle CARBONARO : modèle de permis de feu (source : internet) avec instructions de sécurité.

F. MOURGUES, secrétaire,